

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7304968901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.20minutes.fr/al/7304968901>

Cette annonce a été mise en ligne le **4 octobre 2022** sur **20 Minutes**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*TAKE FIVE INTERNATIONAL S.A (société absorbante)
société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 31
000 €*

*Siège Social : 7B, rue de Bonnevoie à L-1260
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés
de Luxembourg (RCS Luxembourg) section B sous le
numéro 176310*

*PRIMA (société absorbée)
société à responsabilité limitée au capital de 1 050 000 €
Siège social : 3 rue de l'Hommeau, 49100 ANGERS
Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés
d'Angers sous le numéro 502 265 614*

AVIS DE PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIERE
D'un projet de fusion transfrontalière sous seing privé en date du 28 septembre 2022, il résulte que la société TAKE FIVE INTERNATIONAL S.A. (ci-après la « Société Absorbante ») envisage de fusionner, et d'absorber la société PRIMA (ci-après la « Société Absorbée »)

1. Le rapport d'échange est fixé à 1 action de la société Absorbante pour 212 parts sociales de la société Absorbée. La société Absorbante augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de 31.000 euros, représenté par 31.000 actions (16.110 de classe A et 14.890 de classe B) d'une valeur nominale de 1 euro chacune à 35.953 euros par la création et l'émission de 4.953 actions de classe A d'une valeur nominale de 1 euro chacune, en échange des 1.050.000 parts sociales composant le capital social de la société Absorbée. Dans le patrimoine de la société Absorbée figurent 3.720 actions de classe B de la société Absorbante. Celle-ci ne pouvant pas détenir ses propres actions qui lui sont apportées dans le cadre de l'opération de Fusion, la société Absorbante proposera à ses

actionnaires d'annuler lesdites actions par la réduction de son capital et l'annulation des 3.720 actions de classe B qu'elle recevra dans le patrimoine qui lui sera transmis par la société Absorbée.

Le capital social de la société Absorbante, porté à 35.953 euros suite à l'augmentation de capital, sera, sous réserve de la décision des actionnaires, réduit de 3.720 euros et ainsi ramené à 32.233 euros représenté par 32.233 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

2. L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue :

actif : 6.115.644 euros

passif : 9.228 euros

actif net : 6.106.416 euros

le montant de la prime de fusion : 1 566 927 €

3. Le projet de traité de fusion, signé au Luxembourg, le 28 septembre 2022 est consultable aux sièges sociaux des sociétés parties à l'opération de fusion transfrontalière.

Les créanciers de la société PRIMA, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce.

Les dépôts aux greffes du projet commun de fusion transfrontalière ont été effectués en date du 30 septembre 2022 pour le greffe du tribunal de commerce du Luxembourg et en date du 3 octobre 2022 pour le greffe du tribunal de commerce d'Angers

4. Les adresses auxquelles peuvent être obtenues, sans frais, une information exhaustive sur les modalités d'exercice des droits susmentionnés sont les adresses des sièges sociaux de la société Absorbante et de la société Absorbée figurants ci-dessus. La société Absorbée n'a pas d'actionnaire minoritaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

